

APPEL D'OFFRE

2 PSYCHOLOGUES – CDD 2 mois– Temps complet

Date de prise de poste : 15/04/2024

Date de limite de réception des candidatures : 15/03/2024

POLE SOCIO-JUDICIAIRE - Service AIDE AUX VICTIMES - NICE

Rémunération sur la base de la reprise d'ancienneté, selon les dispositions de la convention collective du 15.03.1966 et les certificats remis.

Missions

Au sein du service d'Aide aux Victimes, afin d'assurer l'accompagnement et la prise en charge des victimes mineures et majeures dans le cadre du procès de l'attentat de Nice les missions du psychologue seront de :

- Accueillir et/ou soutenir les victimes directes, mais aussi les victimes indirectes et/ou collatérales (parents, enfants...);
- Expliquer et accompagner les victimes aux étapes importantes de la procédure pénale ;
- Assurer les débriefings individuels et collectifs après des événements traumatiques ;
- Animer des groupes de paroles ;
- Orienter les victimes d'infractions vers les professionnels de soin adaptés ;
- Accompagner en audience les victimes en fonction de la demande et de la situation ;
- Animer des formations extérieures ;
- Rédiger des attestations à la demande de la victime.

Conditions d'exercice

Etre titulaire d'un Master 2 en Psychologie/Psychopathologie clinique

Profil souhaité

Qualifications et compétences

Qualité relationnelle, sens de l'écoute
Qualité rédactionnelle indispensable
Maîtrise de l'outil informatique
Capacité d'adaptation
Capacité de travailler en équipe et en réseau
Dynamisme, rigueur engagement et créativité.
Spécialité en psycho-traumatisme indispensable

Nos Avantages

- Congés payés : 5 semaines annuelles légales, 18 jours de congés supplémentaires dit « trimestriels » à prendre au cours du trimestre d'acquisition, congés d'anciennetés en sus à partir de 5 ans de présence au sein de l'association
- Prise en charge des abonnements aux transports en commun à hauteur de 50% pour le trajet domicile-travail
- Entre autres dispositions favorisant la conciliation vie pro / perso : possibilité de télétravail, jours enfant malade, mise en œuvre effective du droit à la déconnexion
- Mutuelle d'entreprise (pour le socle de base salarié, participation à hauteur de 70% par l'employeur)
- Possibilité d'ouvrir un Compte Epargne Temps

Candidature (CV et lettre de motivations) à adresser à l'attention de Mme THIRIET, Directrice du Pôle Socio-Judiciaire, à l'adresse mail suivante : pole.socio-judiciaire@montjoye.org